

**Commune de L'Albenc**  
**Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 janvier 2016**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 14/01/2016  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

L'an deux mille seize et le 18 janvier, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marlène MANTEGARI, Catherine STUCK, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Alexandre PICAT, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA et Nathalie LYONNE.

Excusés: Marjory LUYTON, Brahim BASRI, Christian MATHIEU  
Une feuille de présence a été signée par tous les présents.

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, comme secrétaire de séance.

**1-Approbation du compte-rendu du dernier conseil** : questions et observations

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 15 est approuvé à l'unanimité.

**2- Délibération pour suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>o</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elle rappelle que l'adjoint administratif territorial de 2° classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2015 et que le poste est vacant.

Elle propose de créer à la place un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe afin de pourvoir le poste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2° classe à temps non complet
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

### **3- Délibération pour suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2° classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elle rappelle que l'adjoint technique territorial de 2° classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2015 et que le poste est vacant.

Elle propose de créer à la place un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe afin de pourvoir le poste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2° classe à temps non complet
- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

### **4- Organisation des délégations élus**

La délégation travaux et vie quotidienne a été attribuée à Patrick Burriand dans un premier temps. Afin d'officialiser l'investissement de Gérard Cambon sur les chantiers, la délégation aux travaux lui a été attribuée en plus des réseaux. Patrick Burriand demeure en charge de la vie quotidienne. Gérard Cambon ne devenant pas pour autant adjoint, une indemnité lui sera versée à hauteur de 2% de l'indice 1015 (3847 €) soit 76 € par mois pour honorer ses frais de téléphonie et de déplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition suivante :

- Nomination de Gérard Cambon en tant que délégué aux travaux et allocation d'une indemnité de 76 € par mois.

## **5- Délibération pour autorisation de recrutement en cas d'accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 premièrement,

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

- D'autoriser Madame la Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger Madame la Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel, dans la limite de 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

La Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **6- Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes**

Afin de faire face à une dépense exceptionnelle, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 300 euros.

## **7- Questions diverses**

- Information arrêt bus - accessibilité

Il s'agit de la mise en conformité accessibilité des arrêts-bus place Jean Vinay d'ici 2021. Le département demande aux communes un engagement de réaliser des travaux relatifs à cette mise en conformité sous la forme d'un courrier courant février. Il est demandé des informations complémentaires par le conseil.

- Information parking

Un réaménagement des parkings va être effectué pour optimiser le nombre de places de parkings de voitures. En poursuivant le tracé des parkings existant en épi, 21 places de parking au total seront disponibles au lieu des 13 existantes. Des arbres pourront être plantés pour délimiter le parking.

Coté église, l'emplacement du marché va être également délimité pour le mercredi matin, jour de marché. Un panneau va être installé à cet effet avec les horaires.

- Suppression de la cabine téléphonique

La cabine téléphonique située sur la place va être supprimée le 2 février 2016.

- Conférence des maires – Fusion Sud Grésivaudan

Une réunion s'est déroulée à la 3C2V pour informer l'ensemble des maires des modifications demandées par le Préfet concernant le conseil communautaire. L'Albenc devrait perdre un siège à la communauté de communes (celui de Christelle GUIONNEAU) suite à la démission du maire de la commune de Malleval qui invalide l'accord local passé lors des dernières élections. Le conseil communautaire devrait passer de 40 sièges à 33 sièges. Diverses démarches sont engagées par la communauté de communes auprès de Mme BONNETON , Députée, de Monsieur VALLINI, pour repousser ce changement. Un rendez-vous a également été pris avec le Préfet le 3 février dans ce sens.

En 2017, la commune de l'Albenc perdra un autre siège au conseil communautaire suivant les nouvelles règles de représentativité au sein de la nouvelle communauté de communes.

- Information plans de la mairie et accessibilité

Des travaux sont envisagés à la mairie pour se mettre en conformité pour l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ; ces travaux permettront également de créer des bureaux cloisonnés et de répondre aux nouveaux besoins du secrétariat. Pour ne pas remettre en cause l'investissement passé les placards muraux seront conservés ainsi que les cloisons existantes.

Un premier projet d'aménagement a été soumis au conseil municipal.

- Calendrier des conseils municipaux 2016

- 16 février 2016 à 20h30
- 22 ou 29 mars 2016 à 20h
- 26 avril 2016 à 20h

- 31 mai 2016 à 20h
- 28 juin 2016 à 20h
- 13 septembre 2016 à 20h
- 18 octobre 2016 à 20h
- 22 novembre 2016 à 20h
- 20 décembre 2016 à 19h

- Calendrier commission finances

- 2 février 2016 à 18h

- Prochain Conseil Municipal le mardi 16 février 2016 à 20h30.